

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AUBIN DE MEDOC
LUNDI 28 MAI 2018**

L'an deux mil dix huit, le lundi vingt huit mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, Maire.

Etaient présents :

M. Patrick BALLANGER	M. Samuel HERCEK
M. Bernard BARBEAU	M. Ludovic LACOMBE-CAZAL
M. Philippe BOUCHARD	Mme Béatrice LEVÊQUE
Mme Brigitte CHAPELIN	M. Laurent MONESMA
M. Jean-Paul CHERON	M. Michel PATANCHON
M. Patrice CLINQUART	Mme Anne-Marie ROUX
M. Jean-Jacques COMBAREL	M. Didier SAINTOUT
Mme Josette D'ALMEIDA	M. André SCHOELL
M. Claude DESBATS	Mme Denise TARDIEU
M. Christophe DUPRAT	Mme Marie-Noëlle VINCENT
Mme Catherine ETCHEBER	

Etaient représentés :

Mme Isabelle GARROUSTE représentée par M. Patrice CLINQUART
Mme Maryse GUILHEM représentée par M. Samuel HERCEK
Mme Céline LESCURE représentée par Mme Marie-Noëlle VINCENT
M. Serge REVOLTE représenté par M. Christophe DUPRAT
Mme Isabelle ROUCHON représentée par M. Jean-Paul CHERON
M. René VANDELEENE représenté par M. Bernard BARBEAU

Etaient excusés :

M. Thierry ESCARRET
M. François GALLANT

Secrétaire de Séance : M. André SCHOELL

Date de la convocation : mardi 22 mai 2018

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Présents :	21
Représentés :	6
Excusés :	2
Absent :	0
Votants :	27

Session ordinaire du Conseil Municipal du LUNDI 28 MAI 2018

N°	Ordre du jour	RAPPORTEURS
	Désignation d'un(e) Secrétaire de séance	Monsieur le Maire
	Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 23 avril 2018	Monsieur le Maire
	Administration Générale	
1	Renouvellement de la composition du Comité Consultatif Communal (CCC)	Monsieur le Maire
	Ressources Humaines	
2	Renouvellement du Comité Technique, fixation du nombre de représentants du personnel et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité	Mme Anne-Marie ROUX
	Finances/Marchés Publics	
3	Adhésion de la Commune à l'AMPA	Monsieur le Maire
4	Vote des tarifs périscolaires 2018-2019	Monsieur le Maire
5	Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) 2018	Monsieur le Maire
6	Décisions du Maire	Monsieur le Maire

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant Monsieur André SCHOELL en qualité de secrétaire de séance et soumet le procès-verbal du lundi 23 avril 2018 pour validation. Celui-ci est adopté à l'UNANIMITÉ.

**1 – Renouvellement de la composition du Comité Consultatif Communal (CCC)
(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Pour mémoire, la municipalité avait mis en place, en avril 2002, un dispositif de concertation et d'information relatif au projet d'aménagement du centre-bourg, sous la forme d'un comité consultatif communal (CCC). Ce dernier avait été modifié dans sa composition et dans ses compétences par délibération du conseil municipal du 26 juin 2006 et du 22 septembre 2008.

Suite aux élections municipales de mars 2014, la composition du CCC a ensuite été renouvelée et modifiée.

Enfin, par délibération n°61 en date du 21 septembre 2015, il a été proposé que le nouveau CCC était mis en place jusqu'au 31 décembre 2017. Son président, M. Cyril VINCENT, est venu présenter devant le dernier conseil municipal un bilan du travail important réalisé par le CCC au cours de ces derniers mois.

Aujourd'hui, il est proposé que ce nouveau Comité Consultatif Communal soit mis en place **jusqu'en mars 2020**. Une nouvelle composition sera alors définie pour la prochaine mandature.

Il est tout d'abord rappelé que le CCC est composé de 4 collèges :

- le collège des élus,
- le collège associatif,
- le collège des représentants du monde économique,
- le collège de personnes issues de la société civile.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement et la composition de ce nouveau Comité Consultatif Communal qui se réunira dans cette configuration jusqu'en mars 2020 :

- un **Président nommé** par Monsieur le Maire qui propose le renouvellement de M. Cyril VINCENT ;

Le Collège 1 (élus) :

6 élus du Conseil municipal (dont 2 membres de l'opposition) :

- Bernard BARBEAU
- Catherine ETCHEBER
- Jean-Paul CHERON
- Laurent MONESMA
- Ludovic LACOMBE-CAZAL
- François GALLANT

Le Collège 2 (associatif) reste composé de **9 membres** désignés au sein des associations suivantes (le Président ou son représentant ne pourront en aucun cas être des élus du Conseil municipal) :

- CESAM
- DFCI
- Les Raisins Verts
- Le Réseau d'Echanges Réciproques et de Savoirs
- GYSAM

- Le Comité des Fêtes
- La Bibliothèque pour Tous
- ASSAM
- Récréation

Le **Collège 3** :

2 personnes représentant le monde économique.

Le **Collège 4** :

12 membres de la société civile seront désignés par les groupes politiques composant le Conseil municipal : 9 membres désignés par le Groupe majoritaire et 3 membres désignés par l'opposition (un par groupe).

Soit **un total de 30 membres**.

Il est enfin précisé que les membres de ces deux derniers collèges (3 et 4) seront nommés au cours de la 1^{ère} réunion du CCC.

Monsieur le Maire : lors de la précédente commission, j'avais demandé aux groupes d'opposition présents et ils m'avaient fait part de leur souhait de poursuivre leur participation. Monsieur GALLANT nous avait confirmé que Madame LANG poursuivrait sa participation, donc Monsieur SAINTOUT et Monsieur BOUCHARD devront désigner une personne. La date pressentie pour la première réunion du CCC est le 12 juin 2018.

On l'a dit lors de la présentation de Monsieur VINCENT, ce comité consultatif communal a réalisé un gros travail. C'est un organe où les élus ont bien sûr une place, mais petite car cela doit avant tout être la vie de Saint-Aubin avec les associations notamment. Je suis très content que l'on ait pu faire rentrer l'association Récréation parce qu'ils vont désormais représenter les parents d'élèves, et à Saint-Aubin je rappelle que les parents d'élèves pèsent énormément. On a 800 enfants scolarisés dans les écoles élémentaires et maternelles, nous en avons plus de 450 scolarisés au collège et plus de 300 au lycée, il y a donc plus de 1 500 élèves. C'est relativement important qu'ils soient représentés. Le monde économique aussi est important, je vous rappelle que lorsque le CCC avait fait son étude sur le commerce, il y avait eu besoin de personnes représentant ce monde.

Je vous rappelle que c'est soit le Conseil municipal qui demande au CCC de travailler sur un sujet, soit c'est le CCC qui s'autosaisit, il se trouve que l'on a un sujet qui est très important et qui est d'actualité sur notre métropole, donc le 1^{er} sujet sera « Comment sera notre métropole en 2050 ? ». Je crois qu'il y aura une première réunion programmée avant l'été pour réfléchir sur ce sujet. Alors, 2050 ça peut paraître loin mais dans les années 80 on se préoccupait de ce qui se passerait dans les années 2020. Je rappelle juste, on est en train de mettre à 2x3 voies la rocade et on la terminera certainement en 2022, le 1^{er} document d'urbanisme incluant cette rocade date de 1954, vous voyez que pour les grands projets, il faut quelques fois être un peu patient.

Monsieur Philippe BOUCHARD : cette intervention va être très courte puisque vous avez expliqué la démarche de la nomination des élus. Je m'étonnais qu'il y ait que 2 groupes d'opposition représentés, je me disais qu'il y avait peut-être une opposition qui était moins importante que l'autre, ou alors que j'étais peut-être plus gênant que les autres mais finalement vous me laissez la possibilité de me désigner moi-même, puisque vous laissez la possibilité à l'opposition de désigner une personne. Donc, je me désignerai, puisque le travail du comité consultatif communal est quelque chose de très important et de très intéressant.

Monsieur le Maire : Monsieur BOUCHARD, tout d'abord, vous ne me faites pas peur. Vous avez siégé dans le groupe majoritaire et vous savez pertinemment pourquoi la désignation a été faite ainsi.

L'esprit du comité consultatif ce n'est pas que les élus y soient majoritaires. Il se trouve que lors de la campagne j'ai fait 66% des voix, le groupe de Monsieur SAINTOUT a fait un peu plus de 17% et le groupe de Monsieur ESCARRET a fait 16,90%. Si on applique la représentation proportionnelle, vous, Monsieur BOUCHARD, vous pesez dans tout ça 2,17%.

Monsieur Philippe BOUCHARD : je représente 70% des personnes qui ont voté.

Monsieur le Maire : non non, vous les représentez parce que je l'ai bien voulu et contre l'avis d'un certain nombre de mes collègues. On vous a pris sur la liste, vous représentez 1/25^{ème} de 29 élus c'est-à-dire 2,17%. Comme chacun d'entre nous, sauf peut-être moi, je ne suis peut-être pas modeste mais, excusez-moi, j'étais tête de liste alors vous m'accorderiez de faire au moins 4%. Donc, vous ne représentez que 2,17%.

Le but, Monsieur BOUCHARD, il est simple, il y a eu des élections en 2014, il y en aura en 2020, ce qui se passe entre temps ce sont des choix personnels.

Vous n'avez pas compris, la société civile ce n'est pas aller désigner des élus, ce n'est pas parce que vous ne pouvez pas rentrer par une porte qu'il faut rentrer par la fenêtre. Ce n'est pas sérieux, désignez quelqu'un autour de vous en qui vous avez confiance et qui vous représentera. Vous avez une chance par rapport à la population c'est que vous êtes à la table du Conseil municipal, vous pouvez venir dans les commissions et les comités de pilotage. La seule chance qu'à la population c'est de pouvoir participer à certaines commissions comme la commission électorale ou éventuellement dans ce genre d'organe. Pour l'instant, jusqu'au terme du mandat, c'est comme ça que ça va se passer.

Ne faites pas semblant de faire le naïf, de découvrir les choses, vous étiez de ce côté avant, vous savez pertinemment comment ça s'est passé. Ne semblez pas découvrir tout d'un coup les choses, nous n'avons pas eu de tsunami entre juin et juillet 2017 dans le Conseil municipal de Saint-Aubin, ça continue de fonctionner normalement.

Monsieur Philippe BOUCHARD : je l'entends ce que vous dites, je souhaiterais simplement que lorsqu'il y a des manifestations locales que même les élus d'opposition soient invités ou néanmoins informés. Par exemple les manifestations au Monument aux morts, vous connaissez, puisque vous m'aviez nommé correspondant Défense, mon attachement au devoir de mémoire. Je trouve dommage de découvrir soit le jour même, soit à posteriori, certaines manifestations quand c'est par exemple les Sous-Officiers qui se réunissent ou la Légion d'honneur, je pense que vous pourriez faire passer l'information.

Par exemple pour les Noctambules, c'est vrai que j'ai bénéficié du temps où j'étais élu de votre groupe des invitations au repas qui est organisé. Pourquoi les élus d'opposition ne seraient pas aussi invités ?

Monsieur Didier SAINTOUT : je ne vais pas tout à fait dans le même sens, puisqu'en tant qu'élus de l'opposition nous sommes invités aux manifestations. Donc je ne veux pas mettre en porte-à-faux les services et je tiens à dire que nous n'avons pas ce problème-là.

Monsieur le Maire : merci Monsieur SAINTOUT. En ce qui concerne les autres associations telles que la Légion d'Honneur, excusez-moi, je n'en fais pas partie, et quant aux Sous-Officiers de réserve je n'en fais pas partie non plus. Ce n'est pas moi qui fais les invitations, ce sont les associations. Mais tel Martin Luther King, j'ai fait un rêve étrange et merveilleux, Monsieur BOUCHARD, c'est qu'au sein de ce Conseil municipal vous puissiez parler de sujets intéressants et qui intéressent les habitants et non pas de sujets futiles. Je pense qu'il serait intéressant d'avoir votre avis sur l'aménagement de la commune, qui ferait avancer les dossiers, plutôt que sur des sujets subalternes.

Monsieur Philippe BOUCHARD : c'est pour cela que je souhaite participer au comité consultatif communal.

Monsieur le Maire : vous participez, Monsieur BOUCHARD, aux comités où vous êtes invité, vous êtes convié aux comités de pilotage, vous avez une liberté de parole qui est grande, une liberté d'expression et de diffusion de l'information qui est très grande. Lorsque des cartons d'invitation ne vous sont pas envoyés, vous vous les créez en en prenant un et en faisant une falsification d'un document comme vous avez pu le faire sur Facebook, puisque vous avez pris un carton d'invitation avec un autre nom que vous avez rayé pour mettre le vôtre.

Monsieur Philippe BOUCHARD : ce n'était pas un carton d'invitation Monsieur le Maire, c'était des vœux.

Monsieur le Maire : c'était les vœux adressés par quelqu'un, vous avez changé le nom et vous l'avez mis sur votre Facebook.

Monsieur Philippe BOUCHARD : lorsque figure « et le Conseil municipal », je fais partie du Conseil municipal.

Monsieur le Maire : oui mais vous mettez votre nom en plus, beaucoup de gens l'ont remarqué. Vous auriez pris votre téléphone pour demander si ça ne dérangeait pas, il y a de la bienséance qui existe. Vous êtes conseiller municipal, je suis Maire, c'est comme ça jusqu'au mois de mars 2020. Ensuite, nous irons chercher la volonté des habitants de Saint-Aubin, ça se passera de cette manière-là Monsieur BOUCHARD, mais de grâce essayez de nous faire part dans cette salle de conseil municipal de vos bonnes idées. C'est ce que l'on pourrait souhaiter, et je rêve que l'on puisse avoir votre opinion, non pas sur le robinet d'Auristelle ou sur l'état du chemin qui mène à la Bioferme, mais sur l'aménagement de Saint-Aubin. On va dire que ce sont les erreurs de jeunesse, vous démarrez un peu en tant que conseiller municipal d'opposition, vous verrez lorsque vous aurez fait quelques années d'opposition, ça ira mieux pour vous. J'ai fait 8 ans d'opposition donc je sais comment ça se passe au début, on est un peu comme un cheval fou et puis après il faut un petit peu de temps pour se mettre dans le bain, mais après la rentrée, si vous révisez bien pendant vos devoirs de vacances, vous serez meilleur.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 1 «CONTRE » (M. Philippe BOUCHARD).

**2 – Renouvellement du Comité Technique, fixation du nombre de représentants du personnel et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité
(Rapporteur : Mme Anne-Marie ROUX)**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et 33,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,

Considérant que la consultation des organisations syndicales a été effectuée plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 122 agents,

Considérant la tenue des élections professionnelles en date du 6 décembre 2018,

Il est proposé au Conseil municipal :

1. de renouveler le principe d'un Comité Technique commun (commune et CCAS) ;
2. de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 3, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
3. de décider le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités égal à celui des représentants du personnel, soit 3, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
4. de décider le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants des collectivités.

Monsieur le Maire : nous avons souhaité qu'il soit paritaire, la loi ne l'oblige pas forcément, il y aurait pu avoir plus de représentants des élus que de représentants du personnel.

Je voulais profiter de cette délibération pour remercier les représentantes et représentants du personnel avec qui le dialogue est constructif, viril mais courtois comme aurait pu dire certains commentateurs sportifs. Les choses se passent toujours très bien et dans un excellent esprit. Nous sommes arrivés à de réelles avancées pour le personnel avec notamment la hausse du régime indemnitaire, nous avons obtenu de vraies progressions dans le cadre du comité Hygiène et Sécurité. Nous avons pu aussi grâce à la négociation introduire une part plus importante de variabilité du régime indemnitaire en fonction des absences. Et je vous rappelle que l'on aura à discuter une clause de revoyure, et nous aurons, comme le gouvernement semble vouloir le faire, à discuter des fameuses 1607 heures.

Les élections ont lieu au mois de décembre dans cette même salle, j'espère que l'on fera aussi bien que la dernière fois car nous avons un taux de participation de nos agents qui était de 80%, ce qui veut dire qu'ils s'intéressent au fonctionnement de ce comité technique.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

3 – Adhésion de la Commune à l'AMPA (Rapporteur : Monsieur le Maire)

L'AMPA a été créée en juillet 2008 par 3 membres fondateurs qui étaient la Région Aquitaine, la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Commune de Floirac.

L'AMPA développe la coopération entre les acheteurs publics qui ont choisi de s'inscrire dans une démarche de mutualisation de moyens et de performance économique. C'est tout l'intérêt de l'AMPA qui regroupe aujourd'hui 1200 acheteurs publics souhaitant s'inscrire dans cette démarche.

Pour ce faire, et afin de simplifier l'achat public, elle met à leur disposition une plateforme de dématérialisation des Marchés Publics « DEMAT » ainsi qu'une centrale d'achat publics « CAPAQUI »,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder à l'adhésion de la commune à l'Association Marchés Publics d'Aquitaine (AMPA) ;
- d'autoriser le paiement d'une cotisation annuelle s'élevant à 50 € par an.

Monsieur le Maire : les premiers marchés que nous ferons avec cette association seront les marchés produits d'entretien, qui sont en renouvellement. Nous avons pu recevoir cette association, qui est venue nous présenter en détail le fonctionnement, et ça nous a paru très intéressant. Vous savez que ça va dans l'esprit de mutualisation, tout ça pour être plus efficace et faire diminuer le prix. Voilà l'objectif que l'on s'assigne pour ce projet.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

4 – Vote des tarifs périscolaires 2018-2019 (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Monsieur le Maire expose qu'il est proposé une augmentation de 1.5% sur les tarifs pour la restauration scolaire, les accueils de loisirs, les accueils périscolaires, l'école multi-sports et le transport scolaire pour la rentrée 2018/2019.

Cette participation parentale est soumise au calcul du quotient familial, propre à la commune de Saint-Aubin de Medoc. La carte provisoire de transport scolaire serait de 10 €.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs ci-dessous, applicables dès la rentrée scolaire du 03 septembre 2018.

TARIFS SPECIFIQUES :

Pour le restaurant scolaire :

Tranche 1 : pour le personnel municipal (permanent, stagiaire ou jobs d'été)

Tranche 4 : pour les élus, les enseignants à titre personnel, et exceptionnellement tout intervenant extérieur en milieu scolaire.

Tranche 7 : Toute autre demande : stages sportifs, culturels ou BAFA

Panier repas (période scolaire/Accueils de loisirs) : Les parents qui fournissent un panier repas pour leurs enfants (allergie alimentaire constatée par la signature d'un P.A.I.) seront facturés aux 2/3 du tarif correspondant à leur tranche.

Pour le transport scolaire :

Carte provisoire (dépannage pour cas de force majeure avec justificatif, maladie ou accident des parents ou de l'assistante maternelle, etc...) : Le tarif est fixé à 10 € la carte, valable deux semaines consécutives et renouvelable une fois dans l'année scolaire.

Inscription en cours d'année : Le paiement se fera trimestriellement. Tout trimestre commencé est dû.

Annulation en cours d'année (en cas de force majeure motivée et sous condition de retour en mairie du titre de transport) : Même modalité de facturation.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants :

	Centres de loisirs mercredis et vacances scolaires en journée complète		Centres de loisirs 1/2 journée mercredis et vacances scolaires		Accueil périscolaire mi-temps	Accueil périscolaire temps plein	Accueil périscolaire occasionnel	Ecole Multisports des mardis et jeudis soirs		Ecole Multisport mercredi matin + repas	Transports scolaires	Restauration scolaire
	Régime général	Régime spécial	Régime général	Régime spécial				forfait annuel	supplément accueil périscolaire			
Tranche 1 QF de 0 à 630	4.75	8.77	2.62	6.63	14.44	27.89	4.52	23.53	1.31	47.06	25.81	2.15
Tranche 2 QF de 631 à 805	7.24	11.27	4.89	8.92	18.13	36.27	4.52	32.94	2.45	65.87	44.10	2.35
Tranche 3 QF de 806 à 975	9.53	13.54	6.97	10.98	20.42	40.85	4.52	42.35	3.49	84.71	61.34	2.54
Tranche 4 QF de 976 à 1150	10.92	14.92	8.18	12.18	22.90	45.83	4.52	51.76	4.09	103.52	78.52	2.75
Tranche 5 QF de 1151 à 1320	12.00	16.13	9.01	13.04	25.18	50.38	4.52	61.17	4.50	122.35	95.75	2.98
Tranche 6 QF de 1321 à 1495	13.14	17.16	9.96	13.98	27.68	55.38	4.52	70.58	4.99	141.16	112.98	3.17
Tranche 7 QF supérieur à 1495	14.54	18.54	11.15	15.15	30.19	60.39	4.52	80.00	5.57	159.99	131.26	3.39
Tranche 8 Hors commune	15.90	19.90	12.30	16.30	32.67	65.42	4.89	94.11	6.15	188.22	149.52	3.60

Monsieur le Maire : quelques modifications, pas de changement bien sûr pour les centres de loisirs sauf que l'on voit réapparaître le centre de loisirs du mercredi toute la journée et non plus du mercredi après-midi. Pour les écoles multisports du mercredi, on inclut désormais le repas car cela permet aux parents de les récupérer après.

Voilà ce que l'on pouvait dire de ces tarifs avec une modification habituelle de 1,5% pour tenir compte des fluides qui augmentent, vous savez qu'une loi a été votée concernant la restauration bio et que l'on doit passer en 2022 à 50%. Il n'est pas dans notre esprit d'attendre le 31 décembre 2022, l'objectif est d'y arriver progressivement car nous sommes autour de 20% aujourd'hui. Ces 1,5% nous permettent aussi d'introduire un peu plus de produits bio dans notre restauration scolaire.

Bien sûr, vous voyez disparaître le tarif « Accueil péri-éducatif » de 11 €, comme cette période n'existe plus le tarif disparaît. Les enfants seront en périscolaire après l'école.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**5 – Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) 2018
(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Monsieur le Maire expose que les modalités d'attribution du FDAEC 2018 ont été votées par le l'Assemblée Départementale lors du vote du budget primitif 2018.

Par lettre en date du 19 mars 2018, Monsieur Jacques MANGON et Mme Agnès VERSEPUY, Conseillers Départementaux du Canton, nous font part du montant attribué à notre Commune, soit 20 202 € (soit 2.87€/habitant).

Une délibération étant une pièce constitutive du dossier de subvention, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter les opérations ci-dessous avec une réalisation en 2018 en respectant au moins 3 des 10 critères prévus par la délibération Agenda 21 du Conseil Général du 16/12/2005-152 CG :

Opérations	Critères	Montants en € HT	Montants en € TTC
Eclairage public – Piste Pont à Cot	2-4-6-7	107 136.00	107 136.00
Remplacement des ouvrants de la Cuisine Centrale	4-7-9	7 988.00	9 585.60
TOTAUX		115 124.00	116 721.60

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention à hauteur de 20 202 € ;
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement et emprunt si nécessaire.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**6 – Décisions du Maire
(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Décision n°7 du 24/04/2018 :

DECIDE

Article 1 : de cotiser à l'association ADHM (Aide à Domicile du Haut-Médoc) pour un montant de 1409 €, correspondant aux frais d'adhésion pour l'année 2018.

Article 2 : cette contribution sera issue du chapitre 6281 du Budget communal 2018, qui présente les crédits suffisants.

(Décision transmise au contrôle de légalité le 27/04/2018 par voie dématérialisée, AR reçu le 27/04/2018)

Décision n°8 du 03/05/2018 :

DECIDE

Article 1 : de cotiser à l'association Prévention Routière pour un montant de 650 €, dans le cadre des actions liées à « Ville Prudente », correspondant à l'adhésion annuelle de 2018.

Article 2 : cette contribution sera issue du chapitre 6281 du Budget communal 2018, qui présente les crédits suffisants.

(Décision transmise au contrôle de légalité le 04/05/2018 par voie dématérialisée, AR reçu le 04/05/2018)

Décision n°9 du 03/05/2018 :

DECIDE

Article 1 : de signer une Convention de partenariat avec l'Association d'Aide à Domicile du Haut-Médoc (ADHM), ayant pour objectif de définir des relations de collaboration entre le Pôle Seniors municipal et le CCAS d'un côté, et le SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile).

Article 2 : Les SPASAD apportent à la fois un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne et des soins aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux personnes atteintes de pathologies chroniques à domicile.

Le Pôle Seniors municipal et le CCAS développent aussi depuis de nombreuses années des actions et dispositifs en faveur de la préservation de l'autonomie des personnes âgées, de leur maintien à domicile et de leur parcours résidentiel.

Grâce à cette convention conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} avril 2018 :

- Le Pôle Seniors municipal s'engage à relayer l'action et les prestations proposées par l'ADHM/SPASAD auprès des personnes, dans le respect du libre choix de la personne âgée et de sa famille. L'ADHM/SPASAD s'engage à relayer les actions du service prévention de la dépendance ainsi que toute autre action dédiée aux personnes âgées et/ou en situation de handicap sur la commune et dans lesquelles le Pôle Seniors et le CCAS s'impliquent.
- Une mise en cohérence des interventions sera définie à plusieurs reprises dans l'année lors de différentes réunions avec les parties prenantes de cette convention.

(Décision transmise au contrôle de légalité le 04/05/2018 par voie dématérialisée, AR reçu le 04/05/2018)

Monsieur le Maire : je voudrais profiter de cette décision du Maire pour, au nom du Conseil municipal, remercier très chaleureusement Josette D'ALMEIDA et son équipe car elle fait un travail extraordinaire auprès de nos aînés de la commune. Je dois avouer que, pour faire quelques points avec Josette D'ALMEIDA, c'est un suivi très important qui est réalisé auprès de nos aînés. Bien sûr, il y a les actions que l'on connaît, le marché bus, les sorties qui sont organisées, mais il y a aussi tout ce que l'on ne voit pas notamment les contacts au plus près des séniors. Quand par exemple une personne est hospitalisée et que sa famille est loin, aujourd'hui on appelle Josette D'ALMEIDA pour dire qu'il faut organiser la sortie de l'hôpital, c'est quand même un service de grande proximité.

Ce Pôle municipal séniors a été mis en place en 2014, dans cette équipe il y a des élus, des bénévoles qui donnent de leur temps. On va rencontrer les plus de 85 ans pour leur faire une petite visite de courtoisie, voir si tout va bien. On accompagne les familles, Josette D'ALMEIDA ouvre les yeux quelques fois aux enfants et petits-enfants de la réelle situation dans laquelle se trouve les aînés parce que ce n'est pas facile d'aller expliquer qu'aujourd'hui il faut mettre une personne sous curatelle, sous tutelle ou en maison de retraite. Vous savez, quand on est loin, on ne se rend pas toujours compte dans quel état sont nos parents, dans quel état ils vivent. Quand on les voit, ils font un effort pour que tout se passe bien mais lorsque la porte est fermée et que l'on est remonté dans la voiture, peut-être que ça ne se passe pas forcément toujours aussi bien qu'on le pense.

Aujourd'hui, on dit que les communes c'est la proximité, c'est indispensable dans le fonctionnement, voilà le Pôle Seniors tout comme le CCAS sont indispensables dans le fonctionnement de la vie car nous devons accompagner ces personnes et que le maintien à domicile est une des réponses importantes. On aura l'occasion d'en parler lors de commissions, de ce qui va se faire dans le cadre des résidences séniors, une va s'ouvrir bientôt du côté de la Maison de Saint-Aubin, une seconde ouvrira à Villepreux. Il faut à tout prix que l'on puisse accompagner cette population, je vous rappelle que la population de Saint-Aubin augmente et le taux des plus de 60 ans reste le même ce qui veut dire que la population de plus de 60 ans augmente aussi. Quand on sait qu'on rentre dans des établissements après 85 ans, ça veut dire que toute cette période, entre 60 et 85 ans, il faut la gérer.

On travaille aussi aujourd'hui sur les aidants, vous savez, quand on a à s'occuper d'une personne, ce n'est pas facile, on peut s'épuiser, s'user, perdre patience à un moment donné, perdre espoir et la personne en face de soi le ressent avec beaucoup de forces. Faire se retrouver les aidants à un moment donné grâce au tiers-lieu « A lab'bonheur » est important. Ils parlent entre eux ou entre elles, partagent les difficultés qu'ils connaissent, car lorsqu'on est aidant il faut aussi savoir souffler,

savoir prendre un peu de temps pour soi car c'est difficile et malheureusement il y en a de plus en plus en raison des revenus qui ne permettent pas de faire autrement. Et puis la séparation est toujours un drame, lorsque l'un va en maison de retraite et l'autre reste à la maison cela peut être extrêmement difficile.

C'est la vie et la proximité que l'on a souhaitées au quotidien pour les Saint-Aubinois. C'est certes faire en sorte qu'il y ait des aménagements pour les jeunes mais les personnes âgées ont besoin de contact plus que d'une salle dédiée pour eux. Voilà ce que je souhaitais dire.

A l'opposé, il y a eu samedi soir le Festival des Noctambules avec un beau succès, cela a été une belle manifestation. Là c'est la vie un peu plus insouciant, on va écouter un chanteur, un groupe.

Nous avons vaincu les éléments puisque la météo était difficile et nous avons pu maintenir cette manifestation. Un grand bravo à notre équipe d'agents municipaux, c'était en place, ça a bien fonctionné, le lendemain tout était rangé et nettoyé. Et surtout ce qui m'a fait très plaisir cette année, c'est que ce festival qui avant tout est à destination des jeunes, là on a vraiment vu les familles dans un premier temps puis les jeunes du lycée, du collège. On a fait quelque chose pour nos jeunes, ils n'avaient pas besoin d'aller à l'autre bout de Bordeaux, prendre les voitures dans un mauvais état, pour certains ils ont pu venir à pieds et d'autres sont arrivés en groupe. Féfé a été extraordinaire, ça ne fait pas partie du répertoire que je connais le mieux mais il a été très agréable et très sympa. Quand vous voyez que la photo de la foule c'est lui qui la prend et qui nous la transmet, je me dis que ça fait partie des gens qui sont vraiment sympa. Le Golden Parachute qui avait gagné le tremplin et qui a fait l'ouverture était aussi sympa. En tout cas ce qu'ils disent, et ça me fait plaisir pour les équipes, c'est qu'on est toujours très bien reçu à Saint-Aubin, c'est toujours extraordinaire par rapport à d'autres festivals.

La seule chose, on va essayer de faire un partenariat avec Météo France de façon à ce qu'ils nous garantissent le soleil. Je dois dire que si un jour vous voulez planter des arbustes et que vous voulez être sûr qu'ils s'arrosent, plantez-les pour le Festival des Noctambules !

7 – Informations

Le prochain Conseil municipal se tiendra :

- Lundi 18 juin 2018

Fin de la séance à 19h36.